



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
29 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Seizième session

Riyad, Arabie saoudite, 2-13 décembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres directifs et questions thématiques,  
y compris nouveaux enjeux : pâturages et parcours**

## **Rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration**

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Dans sa décision 22/COP.15, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de lui rendre compte, à sa seizième session, des progrès accomplis dans l'application de ladite décision.

Le présent rapport rend compte succinctement des activités menées et des progrès réalisés par le secrétariat et le Mécanisme mondial au cours de la période intersessions. On y trouvera des conclusions et des recommandations sur les moyens de renforcer les capacités des pays dans le contexte de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contexte .....	1-4	3
II. Progrès accomplis dans l'application de la décision 22/COP.15.....	5-26	4
A. Mécanisme mondial.....	5-12	4
B. Secrétariat.....	13-26	5
III. Conclusion .....	27-29	8

## I. Contexte

1. Depuis la treizième session de la Conférence des Parties (COP), les Parties s'accordent à dire que les migrations et les déplacements forcés dus à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse sont des problèmes de portée mondiale, qui contribuent à créer, et aggravent, diverses difficultés économiques, sociales et environnementales (notamment les migrations et les déplacements forcés eux-mêmes), et sont des facteurs à prendre en compte dans le renforcement des liens entre les zones urbaines et rurales. Les Parties se sont en outre félicitées du partenariat établi entre le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans le but d'élaborer un guide technique sur les liens entre les zones urbaines et rurales et les terres.

2. Dans sa décision 22/COP.15, la COP a prié le Mécanisme mondial :

a) De continuer à soutenir la mobilisation de ressources pour l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité (initiative 3S), tout en concevant d'autres projets et initiatives qui donnent la priorité aux emplois décents, notamment aux emplois verts, et aux moyens de subsistance des personnes en situation de vulnérabilité, y compris celles vivant dans des zones rurales, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées ;

b) D'évaluer la faisabilité de la mobilisation de ressources destinées à tirer parti des investissements de la diaspora ou de nouvelles sources privées au service de projets et de programmes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et de faire des recommandations à ce sujet ;

c) De continuer de soutenir la mise au point, sous réserve de la disponibilité de ressources, de nouvelles initiatives portant sur la gestion durable et la remise en état de toutes les terres dégradées telles que les tourbières, les prairies et les savanes, afin de préserver ces écosystèmes menacés ainsi que la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau douce des personnes en situation vulnérable.

3. Dans la même décision, la COP a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles :

a) D'aider les Parties qui le demandaient à renforcer les liens entre zones urbaines et rurales grâce à des systèmes de gouvernance territoriale en se fondant sur les principes et les orientations des cadres existants ;

b) De continuer à soutenir la coopération et les initiatives régionales et internationales ayant pour objet de promouvoir la gestion durable des terres et de l'eau comme moyen d'aider à minorer les facteurs de migration et de déplacement ;

c) De continuer également à renforcer la coopération avec les autres organismes et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les parties prenantes afin de partager des informations pour favoriser une meilleure compréhension des liens entre les zones urbaines et rurales ;

d) De partager les bonnes pratiques recensées aux niveaux local et infranational qui visaient la gestion durable et la remise en état des terres dans le cadre de l'interface urbaine-rurale, et de soutenir leur extension.

4. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial au cours de la période intersessions afin de répondre aux demandes formulées dans la décision 22/COP.15. Il porte plus particulièrement sur les actions visant à renforcer l'application des mesures fondées sur la gestion des terres destinées à réduire les migrations et les déplacements forcés en promouvant un développement territorial durable, y compris des mécanismes de gouvernance et de planification à plusieurs niveaux, et en améliorant la compréhension de la façon dont les interactions rurales-urbaines changeantes influent sur les moyens de subsistance des personnes à faible revenu et vulnérables dans les contextes urbains et ruraux.

## II. Progrès accomplis dans l'application de la décision 22/COP.15

### A. Mécanisme mondial

5. L'initiative 3S, action intergouvernementale, vise à remédier aux causes profondes de l'instabilité et à lutter de manière proactive contre les nouvelles menaces associées à la mauvaise gestion et à l'épuisement des ressources naturelles, qui débouchent souvent sur des situations chaotiques. Les pays Parties qui prennent part à cette initiative sont le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

6. L'initiative 3S repose sur une approche globale de la lutte contre des problèmes interdépendants tels que la dégradation des terres, le chômage rural, la précarité des droits liés à l'occupation des terres et la concurrence pour les ressources. Cette démarche holistique fait de l'initiative 3S un projet audacieux et innovant. Afin de mettre en œuvre cette initiative, le Mécanisme mondial a établi un partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). Ce partenariat vise à permettre aux familles rurales tributaires d'envois de fonds, ainsi qu'aux communautés auxquelles appartiennent ces familles, d'accroître leur résilience face aux changements climatiques et de gérer plus durablement leurs terres, le but étant de renforcer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et hydrique et l'emploi des jeunes ruraux, et de prévenir la tentation de la migration climatique.

7. La mobilisation des envois de fonds des migrants et des investissements de la diaspora constitue l'un des meilleurs moyens pour les communautés rurales d'Afrique de renforcer leur résilience climatique et l'utilisation durable de leurs terres, et donc d'améliorer leurs conditions de vie et de réduire les migrations. Ces ressources peuvent contribuer à une meilleure adaptation aux changements climatiques dans les communautés rurales, à accroître la sécurité économique, à réduire les incitations à la migration et à encourager le retour et la réintégration des migrants. L'objectif principal du partenariat susmentionné est de donner aux familles tributaires d'envois de fonds et aux investisseurs de la diaspora la possibilité d'utiliser leurs ressources de manière plus productive et durable. Cette collaboration témoigne d'un engagement en faveur d'un dialogue structuré avec les États Membres et les parties prenantes. Son objectif est d'améliorer et de renforcer l'approche adoptée dans le cadre de l'initiative 3S en s'appuyant sur des retours d'information utiles, et de veiller à ce qu'elle soit alignée sur les priorités nationales et apporte des solutions efficaces aux problèmes rencontrés au niveau local.

8. La proposition présentée par le FIDA et le Mécanisme mondial en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative 3S vise à tirer parti du potentiel que représentent les envois de fonds et les investissements de la diaspora pour renforcer la résilience climatique et l'utilisation durable des terres dans les zones rurales d'Afrique. Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- Les évaluations du marché des envois de fonds et des investissements de la diaspora axées sur le climat ;
- Les innovations visant à mobiliser les envois de fonds pour renforcer la résilience climatique et l'utilisation durable des terres ;
- Les innovations visant à mobiliser les investissements de la diaspora pour renforcer la résilience climatique et l'utilisation durable des terres ;
- La création d'un portail de partage des connaissances.

9. La consultation des parties prenantes tenue en janvier 2024 a consisté en une série de débats techniques et de présentations d'études et d'enquêtes, suivis d'un exposé sur l'approche adoptée dans le cadre de l'initiative 3S et d'une consultation ouverte avec les États Membres et les parties prenantes. Les intervenants étaient notamment des experts et des praticiens des secteurs public et privé du monde entier, qui ont fait part de leurs idées, de leur expérience et des enseignements qu'ils en avaient tirés. La deuxième journée a été entièrement consacrée à la consultation des États Membres. La principale conclusion en a été que la mobilisation des

envois de fonds et des investissements de la diaspora à l'appui d'un développement à l'épreuve des changements climatiques et d'une utilisation durable des terres en Afrique continuera à gagner en importance en cette période où le continent fait face aux défis complexes posés par les changements climatiques, la pauvreté rurale et les migrations.

10. Alors que les risques liés au climat s'accroissent et que les communautés rurales se heurtent à une diminution de leurs ressources et de leurs moyens de subsistance, il sera de plus en plus nécessaire de prendre des mesures innovantes permettant à ces communautés de s'adapter et de prospérer dans un environnement en mutation. Les actions menées par le FIDA et le Mécanisme mondial dans le cadre de l'initiative 3S témoignent d'une évolution en faveur de méthodes globales et collaboratives, qui tiennent compte de l'imbrication entre résilience climatique, développement rural et migrations, ainsi que du rôle des contributions économiques des migrants dans l'adaptation résiliente aux changements climatiques pour des millions de ménages et de communautés en situation de vulnérabilité. En mobilisant les ressources financières, les compétences et les réseaux des personnes qui envoient des fonds et des investisseurs de la diaspora, l'Afrique est en mesure d'ouvrir de nouvelles voies vers un développement rural durable, d'améliorer les moyens de subsistance de la population, d'atténuer les facteurs favorisant les migrations et, en fin de compte, d'assurer un avenir plus résilient et plus prospère.

11. Les principales recommandations issues des débats qui ont eu lieu dans le cadre de la consultation sont les suivantes :

a) Consacrer du temps et des ressources à la collecte d'informations claires et factuelles et à la communication de ces informations aux migrants et à leur famille dans leur pays d'origine, afin de les sensibiliser aux besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et aux possibilités d'investissement dans ce domaine ;

b) Recueillir des données sur les initiatives menées par le passé pour promouvoir les investissements de la diaspora dans des activités écologiques et favorables à la résilience face aux changements climatiques, et procéder à des évaluations détaillées de ces initiatives, le but étant de faciliter l'adoption à plus large échelle des méthodes couronnées de succès ;

c) Encourager les fonds d'investissement et les prestataires de services de transfert de fonds à mettre au point des produits financiers verts et à favoriser les partenariats promouvant des solutions intelligentes sur le plan climatique.

12. Le FIDA et le Mécanisme mondial continueront de collaborer avec les pays participant à l'initiative 3S pour trouver des moyens de faire progresser celle-ci.

## **B. Secrétariat**

13. Les liens entre les zones urbaines et rurales désignent les flux de personnes, de biens, d'informations, de capitaux et de services qui mettent en relation les différentes communautés et cultures. Ces flux s'appuient sur des infrastructures et des réseaux terrestres qui dépassent les frontières socioéconomiques, biophysiques et juridictionnelles, mais ne sont souvent pas pleinement reconnus ni pris en compte par les systèmes politiques et administratifs classiques de gouvernance et de gestion. L'accès à l'emploi, les flux financiers, le transfert de technologies, les liaisons de transport, les lignes électriques et la connectivité numérique sont source de débouchés pour les communautés rurales. Les systèmes alimentaires locaux et régionaux sont un excellent exemple de la manière dont ces relations fonctionnent en établissant des liens entre les producteurs ruraux et les marchés et chaînes d'approvisionnement qui alimentent nos villes en pleine expansion.

14. L'établissement de liens forts, durables et résilients entre les zones urbaines et rurales est indispensable à l'efficacité des approches urbaines-rurales ou territoriales intégrées du développement durable. Ces liens sont essentiels pour établir des relations entre les communautés urbaines et rurales tout en leur offrant de réelles possibilités d'amélioration de leur qualité de vie et de leurs moyens de subsistance. Toutefois, lorsqu'ils sont inefficaces, ils peuvent exacerber fortement les effets des changements climatiques, de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité, avoir des répercussions négatives sur les moyens de subsistance et contribuer à accroître les inégalités et l'instabilité dans les zones rurales.

La dégradation des terres restreint la capacité des communautés à renforcer leur résilience, à endiguer l'exode rural et à garantir la pérennité des actifs fonciers.

15. Les Parties se sont félicitées du partenariat établi entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et ONU-Habitat dans le but d'élaborer un guide technique sur les liens entre les zones urbaines et rurales et les terres. Dans un premier temps, le secrétariat de la Convention et ONU-Habitat ont élaboré un **guide d'introduction sur les liens entre les zones urbaines et rurales et les terres**. Ce guide donne un aperçu détaillé de la question et de sa pertinence au regard de la Convention dans le cadre de l'action mondiale visant à aider les pays à atteindre leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). Il recense les principales caractéristiques fonctionnelles des liens entre les zones urbaines et rurales qui sont susceptibles de constituer des défis particuliers en matière de préservation et de productivité des terres : 1) gouvernance fragmentée ; 2) demande des consommateurs urbains ; 3) développement des infrastructures ; 4) expansion urbaine et périurbaine ; 5) exode rural ; 6) boucles de rétroaction ; 7) télécouplage.

16. Le guide décrit les acteurs, cadres et outils qui peuvent être mobilisés pour soutenir des initiatives relatives à la NDT en renforçant les liens entre les zones urbaines et rurales et en les rendant plus résilients. Les principaux acteurs sont les autorités nationales, infranationales et locales, le secteur privé et la société civile, qui contribuent à façonner la structure et le fonctionnement des liens entre les zones urbaines et rurales. Les cadres de gouvernance à plusieurs niveaux, les approches territoriales intégrées et axées sur les flux, ainsi que les stratégies fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre sont reconnus comme des outils efficaces de mobilisation des différents acteurs concernés et de promotion des initiatives visant à atteindre la NDT dans divers contextes.

17. Le guide souligne également qu'il existe un certain nombre d'outils d'administration et de gestion des terres permettant de concevoir, de planifier, de mettre en œuvre et de financer des projets de création de liens plus durables et résilients entre les zones urbaines et rurales, tout en s'attaquant aux différents facteurs et effets de la dégradation des terres. Ces outils vont de la planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion intégrée des paysages aux politiques axées sur la demande, en passant par l'administration des terres relevant du secteur public, les infrastructures vertes et bleues, la restauration des terres, les solutions fondées sur la nature et l'économie sociale et solidaire nécessitant une coordination et des partenariats avec le secteur privé.

18. Les cadres et les outils présentés dans le guide visent à encourager le développement des trois grandes composantes ci-après, dans le but de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de NDT : 1) des approches territoriales intégrées, qui reposent sur des processus participatifs multipartites ; 2) des mécanismes de coordination et des partenariats établis en vue de promouvoir une gestion des liens entre les zones urbaines et rurales axée sur les flux ; 3) la transition vers des économies sociales et solidaires. Par souci de commodité, les principales conclusions tirées de l'élaboration du guide sont présentées ci-après.

19. **La fragmentation de la gouvernance des terres est sans doute le défi le plus important. Les cadres directifs et les cadres de gouvernance nationaux choisis ont souvent une influence déterminante sur l'efficacité des stratégies et des approches adoptées pour promouvoir un développement urbain et rural durable, équitable et intégré.** Dans certains pays, la gouvernance territoriale intégrée (c'est-à-dire la mise en place de territoires fonctionnels), associée à des cadres de gouvernance axés sur les flux, offre les meilleures possibilités de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales et d'atteindre la NDT. Ces pays ont toutefois besoin d'une assistance financière et technique pour mettre en place les procédures administratives et les capacités nécessaires à l'intégration verticale et horizontale de la gouvernance, ainsi qu'à la planification et à l'organisation de l'utilisation des terres sur un territoire fonctionnel particulier.

20. **La planification intégrée de l'utilisation des terres et la planification territoriale offrent une série d'outils permettant de coordonner les stratégies et les plans d'action intermunicipaux et interrégionaux.** L'objectif est de parvenir à un équilibre entre les demandes concurrentes en matière d'utilisation des sols et de répartir les ressources entre de multiples utilisateurs, secteurs et juridictions au sein d'un ensemble continu de zones

urbaines et rurales. Ces outils peuvent combler les lacunes dont pâtissent d'autres systèmes de planification qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des utilisations des terres et de leurs impacts dans le contexte des liens entre les zones urbaines et rurales.

21. **La gestion intégrée des paysages est particulièrement appropriée pour relever les défis posés par l'expansion urbaine et périurbaine, le développement des infrastructures et l'extensification de l'agriculture.** Tous ces éléments contribuent à l'exode rural, à la déforestation et à la perte de biodiversité, ainsi qu'aux changements climatiques, aux pénuries d'eau, à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et aux inégalités. Les partenariats axés sur la gestion des paysages peuvent être structurés de manière stratégique en vue de contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des Conventions de Rio, notamment de ceux qui sont énoncés dans les objectifs de développement durable (cible 15.3 relative à la NDT), les Stratégies et plan d'action nationaux pour la biodiversité, les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation.

22. **Une gouvernance responsable et inclusive des terres est nécessaire pour accroître la sécurité d'occupation des terres des communautés urbaines, rurales et périurbaines.** Il s'agit d'un facteur essentiel pour prévenir et réduire les incidences négatives que les liens entre les zones urbaines et rurales peuvent avoir sur les terres et les ressources naturelles. La sécurité d'occupation des terres pour tous ne permet pas seulement de favoriser les investissements à long terme dans la gestion des terres, mais peut également jouer un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits liés aux processus et aux infrastructures visant à relier les zones urbaines et rurales.

23. **Les infrastructures vertes et bleues peuvent compléter de manière économique et écologique les flux de produits alimentaires, d'eau, d'énergie et de personnes qui reposent généralement sur des infrastructures grises.** Les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à l'atténuation des sécheresses et des inondations et améliorer l'accès à une énergie renouvelable, la préservation de la diversité biologique et le recyclage de l'eau et des déchets. Pour remédier aux effets que les liens entre les zones urbaines et rurales peuvent avoir sur les terres, ces solutions peuvent inclure des pôles de conservation, des zones tampons riveraines et forestières, des éléments favorisant la connectivité écologique et des zones multifonctionnelles.

24. **Les procédures de passation de marchés publics et les politiques axées sur la demande peuvent contribuer à orienter la demande urbaine croissante vers des denrées d'origine terrestre produites de manière plus durable et des chaînes d'approvisionnement plus écologiques.** Une gestion des liens entre les zones urbaines et rurales axée sur la demande peut encourager les pratiques de gestion régénératrice des terres dans les zones rurales grâce à la mise en place de nouveaux marchés et de nouvelles chaînes d'approvisionnement permettant d'augmenter les revenus des producteurs et d'endiguer l'exode rural. La solidarité sociale et l'économie circulaire, qui établissent des liens entre les consommateurs urbains et les producteurs ruraux, peuvent contribuer à sensibiliser la population à la nécessité de gérer de manière durable l'ensemble du cycle de vie des biens et des services et d'atténuer les incidences que les liens entre les zones urbaines et rurales ont sur les terres.

25. Les problèmes posés par l'établissement de liens à longue distance entre des zones urbaines et rurales peuvent être considérables dans certains pays et n'être traités qu'à travers les prismes du commerce international et des investissements étrangers. La demande des consommateurs urbains dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire peut alourdir fortement l'empreinte environnementale des pays en développement. Ce point est important pour les pays dans lesquels la dégradation et le changement d'affectation des terres sont étroitement liés au commerce international et aux investissements dans la production, la transformation et la distribution de produits de base d'origine terrestre.

26. Il est à espérer que le **guide d'introduction sur les liens entre les zones urbaines et rurales et les terres** permettra non seulement de jeter les bases des actions ci-après, mais aussi de les stimuler : 1) prendre en considération et gérer les incidences que les liens entre les zones urbaines et rurales ont sur la préservation et la productivité des terres ; 2) intégrer des mesures de riposte appropriées dans les décisions relatives à la planification, à la

gouvernance et à la gestion de l'utilisation des terres. Le guide décrit de nombreux cadres de gouvernance et outils de gestion des espaces qui peuvent contribuer à renforcer les liens entre les producteurs ruraux et les consommateurs urbains, le but étant de donner une vue d'ensemble facilement accessible des défis posés par ces liens et des solutions envisageables. L'objectif ultime est de rendre les liens entre les zones urbaines et rurales durables, moins destructeurs pour l'environnement et plus résilients, afin que les communautés rurales aient accès à de meilleurs débouchés et puissent profiter équitablement des avantages qu'offre un monde interconnecté.

### **III. Conclusion**

27. Depuis la treizième session de la COP, les Parties ont pris conscience du rôle important que la conservation, l'utilisation durable et la restauration des ressources terrestres, c'est-à-dire les trois éléments de la hiérarchie des interventions relatives à la NDT, peuvent jouer dans la prévention et la réduction des migrations et des déplacements forcés. Des liens plus forts et plus résilients entre les zones urbaines et rurales dans les secteurs des produits de base d'origine terrestre et du commerce offrent de nombreuses possibilités d'action aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux communautés, permettant à toutes les parties prenantes de participer à l'activité économique et de prospérer.

28. La fragmentation de la gouvernance des terres est sans doute le défi le plus important dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre les zones urbaines et rurales. Les cadres directifs et les cadres de gouvernance nationaux ont souvent une influence déterminante sur l'efficacité des stratégies et des approches visant à parvenir à un développement urbain et rural durable, équitable et intégré. Dans certains pays, la gouvernance territoriale intégrée (c'est-à-dire la mise en place de territoires fonctionnels), associée à des cadres de gouvernance axés sur les flux, offre les meilleures possibilités de renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales et d'atteindre la NDT.

29. Afin de pouvoir renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales et de réduire ainsi les migrations forcées, les pays ont besoin d'une assistance financière et technique pour mettre en place les procédures administratives et les capacités nécessaires à l'intégration verticale et horizontale de la gouvernance des terres, ainsi qu'à la planification et à l'organisation de l'utilisation des terres sur un territoire fonctionnel particulier. La mobilisation des envois de fonds des migrants et des investissements de la diaspora constitue un moyen unique pour les communautés rurales de renforcer leur résilience climatique et l'utilisation durable de leurs terres, et donc de réduire les migrations. Ces ressources peuvent contribuer à assurer la sécurité économique, à réduire la tentation de la migration et à encourager le retour et la réintégration des migrants.

---